

CHARTER RSE



La société Piscines Magiline est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises. L'entreprise souhaite décliner sa politique RSE dans la fonction Achats, dans ses process et dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. La Direction et l'ensemble du service Achats souhaitent que ses fournisseurs, ses sous-traitants et ses prestataires soient tous parties prenantes dans cette démarche, notamment en signant cette Charte.

La présente Charte garantit :

- Le respect, la dignité, la santé et la sécurité des parties prenantes de Piscines Magiline
- Une approche la plus respectueuse possible de l'environnement
- Une relation commerciale exempte de toutes manipulations, corruptions ou pratiques illicites

Signer cette Charte c'est :

- Adhérer aux engagements de Piscines Magiline dans ce domaine
- S'engager dans ce sens
- Avoir la volonté d'établir un partenariat durable et de confiance avec Piscines Magiline

Piscines Magiline attend de ses partenaires qu'ils contribuent aux performances économiques, sociales et environnementales ainsi qu'à la gestion des risques en matière de Développement Durable.

Piscines Magiline souhaite instaurer avec ses partenaires et futurs partenaires des relations fondées sur la confiance, le respect mutuel et partager des pratiques loyales et équitables tout en établissant des relations durables et équilibrées.

Les engagements réciproques Piscines Magiline – Partenaires :

- 1- Respecter les lois, principes, normes et réglementations nationales et internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- 2- Respecter la dignité de la personne humaine en visant à éliminer le travail forcé et le travail des enfants
- 3- Veiller à des relations d'affaires équilibrées et des comportements respectueux et transparents
- 4- Appliquer les principes de transparence et lutter contre la corruption en conduisant ses activités en toute honnêteté et équité
- 5- Respecter et protéger l'environnement et réduire l'impact écologique de ses activités
- 6- Prendre un engagement formel de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 7- Développer ou favoriser les achats inclusifs en augmentant la part des achats auprès des entreprises des secteurs adaptés ou protégés

Application de la présente Charte et Vérification

Cette Charte est soumise à la signature de tous les partenaires de Piscines Magiline.

En vue de s'assurer de l'adhésion de ses fournisseurs à la présente Charte, Piscines Magiline pourra mandater des cabinets externes indépendants afin de conduire des audits de conformités.

A cette fin, le fournisseur s'engage à coopérer et à mettre en place, le cas échéant, les actions correctives.

Piscines Magiline pourra décider de mettre un terme à toute relation avec un fournisseur si ce dernier ne répond pas aux principes énoncés dans la Charte et/ou refuse de prendre les mesures nécessaires pour y répondre.

Accord et Signature

Je soussigné(e) au nom et pour le compte de :

Accepte la Charte RSE Partenaires de Piscines Magiline et engage notre entreprise à respecter les principes de cette dernière.

Nom de l'entreprise :

Date :

Signé par :

Fonction :

Signature et Tampon

POLITIQUE ACHATS DURABLES ET RESPONSABLES



Piscines Magiline rédige sa politique d'Achats.

Cette politique s'inscrit dans la démarche engagée et responsable de Piscines Magiline décrite dans son MANIFESTE :

Une mission :

Penser la piscine dans une économie de boucle. Être précurseurs, moteurs, transparents.

3 piliers :

(re)penser la piscine à la conception

(re)penser la piscine à l'utilisation

(re)penser l'entreprise autrement

Piscines Magiline fait de la RSE – Responsabilité Sociétale des Entreprises – un axe stratégique dans le développement de ses activités.

L'entreprise décline sa politique RSE dans son service achats, dans ses process achats et dans ses relations avec les fournisseurs.

En faisant cela, Piscines Magiline fixe ses orientations et ses intentions de prendre en considération le juste besoin, les aspects économique, sociétaux et environnementaux pour y répondre, tout en veillant à l'équilibre des relations avec ses fournisseurs.

4 AXES MAJEURS :

1. Assurer un comportement responsable dans la relation fournisseur

Définir une charte Ethique Fournisseur : Fédérer autour de nos valeurs et respecter nos partenaires

Veiller à des relations d'affaires équilibrées et des comportements respectueux et transparents

Favoriser un engagement réciproque et mutuel dans le respect des droits de chacun

Apporter une visibilité prévisionnelle des achats

2. Améliorer durablement la qualité des relations avec nos partenaires fournisseurs, sous-traitants et prestataires

Développer la connaissance réciproque Entreprise / Fournisseur – Sous-traitants – Prestataire

Veiller au respect mutuel des engagements, évaluer les pratiques responsables, mettre en place des plans de progrès

Impliquer les acheteurs le plus en amont possible, dès l'expression du besoin

Renforcer la montée en compétence achats des acteurs internes du service

Instaurer un mécanisme de médiation

3. Intégrer des aspects environnementaux et sociétaux dans nos achats

Intégrer les critères environnementaux dans le choix d'un produit ou d'un service et dans la sélection de nos fournisseurs

Développer et favoriser les achats inclusifs en augmentant la part des achats auprès des entreprises des secteurs adaptés ou protégés

Se positionner dans une logique commune de décarbonation et d'Analyse de Cycle de Vie Produit

Identifier les risques et les opportunités

4. Contribuer à la performance économique de notre écosystème

Encourager et favoriser les échanges avec les acteurs locaux et contribuer ainsi au développement du territoire

Adopter un raisonnement en coût complet : tenir compte du prix d'acquisition mais également de l'ensemble des coûts complémentaires

Redimensionner le besoin en juste besoin : « Quel est l'objectif du besoin ? » et « Peut-il être satisfait autrement ? »